Article écrit par Barbara ROMERO le 15 octobre 2020

Contrôle technique : un bilan négatif inédit et inquiétant

Pour la première année depuis 2010, le nombre de contrôles techniques a baissé en 2019.

Les professionnels du secteur s'inquiètent de cette baisse notable de 3,57 % qui induit que de nombreux véhicules, dangereux ou polluants, sont en circulation.

En 2019, l'Organisme technique central (OTC) a répertorié 24 764 636 contrôles techniques réalisés en 2019, tout véhicule confondu, soit une baisse de 3,57 %. Un recul significatif et nouveau pour le marché du contrôle technique, puisque depuis 2010, les contrôles augmentaient chaque année entre 1 et 4 %. Est-ce lié à la nouvelle réforme et à l'anticipation des automobilistes ? Pas vraiment puisqu'en 2018, le marché ne progressait que de 0,4 %. "*Ces chiffres confirment la situation préoccupante du marché du contrôle technique en 2019, sur laquelle le CNPA avait alerté fin décembre le Premier Ministre, indique le Conseil national des professionnels de l'Automobile dans un communiqué. En effet, cela signifie que de nombreux véhicules, potentiellement dangereux, et/ou polluants, ne passent pas ou plus le contrôle technique.*"

UN EXAMEN DURCI DEPUIS 2018

Rappelons que le contrôle technique a subi deux réformes en mai 2018 et juillet 2019. En mai 2018, l'examen s'est durci : le nombre de points de contrôle est passé à 149 points contre 123 auparavant et à 652 défaillances contre 409 précédemment. Cet examen est à réaliser avant la 4e année du véhicule, puis tous les deux ans pour les véhicules de plus de 4 ans. "*Nous avons donc tendance à comparer les chiffres à N-1 et à N-2 pour savoir si les véhicules ont été revus deux ans après, précise Karine Bonnet, directrice générale de Dekra Automotive et présidente de réseau du CNPA. Si l'on compare à 2017, qui avait connu 3 points d'augmentation, nous n'avons pas revu ces véhicules en 2019, nous sommes même en négatif. Cela représente 650 000 voitures. Si l'on enlève la prime à la reconversion, soit 200 000 véhicules, il en reste toujours 450 000... dont nous ne pouvons savoir ce qu'ils sont devenus. Peut-être sont-ils partis à la casse, relégués au garage, toujours en circulation ?*"

Le CNPA milite pour davantage de communication et de sensibilisation du grand public sur l'importance du contrôle technique, par ailleurs obligatoire. "*Nous souhaitons une détection plus systématique des contrevenants en renforçant les contrôles au bord des routes, en ayant une démarche pédagogique, et peut-être en augmentant le montant de l'amende de 135 € qui n'est pas assez dissuasif. Car l'objectif du contrôle technique reste la sécurité des automobilistes et des usagers de la route*", rappelle Karine Bonnet.

Ce "nouveau" contrôle technique, désormais sous la houlette de l'Union européenne, vise en effet à réduire la dangerosité des véhicules et donc à augmenter la sécurité des passagers. La nouveauté notable, c'est l'examen des "défaillances critiques", qui mettent en danger immédiat les occupants du véhicule comme l'absence de liquide de frein visible qui implique un risque imminent de défaillance ou de rupture des flexibles de freins, une fuite de carburant avec un potentiel risque d'incendie, ou

encore une mauvaise fixation du système d'échappement. Si une telle défaillance est détectée, le véhicule doit immédiatement être déposé chez un garagiste (jusqu'à minuit le jour du contrôle technique) et être re-contrôlé dans les deux mois.

APRÈS LE CONFINEMENT, + 25 % DE CONTRÔLES PAR JOUR

En 2019, la législation s'est aussi durcie pour les véhicules diesel, avec une attention particulière aux fumées et particules fines dégagées par les véhicules. Reste que si le bilan 2019 est inquiétant, le nombre de contre-visite n'a pas augmenté, contrairement à ce que l'on aurait pu penser, l'examen étant plus complet. "*En 2019, ce taux est finalement resté stable pour les véhicules particuliers et les véhicules utilitaires légers (VUL), à 21,73 % contre 19,43 % en 2018, et 21,51 % entre le 20 mai et le 31 décembre 2018 sur un nombre de critères de défaillances identiques*", précise l'OTC. Sur l'ensemble de ces véhicules non conformes, 20,78 % l'étaient pour des défaillances majeures, et 0,95 % pour défaillances critiques, "*soit 187 000 véhicules dangereux*", précise le CNPA. L'âge moyen des véhicules contrôlés est globalement en légère baisse, passant de 12,16 ans en 2018 à 11,97 ans en 2019. Avec la crise du COVID, quelle sera la tendance en 2020 ? "*Nous espérons atteindre l'équilibre, confie Karine Bonnet. Les premiers mois ont démarré très fort, mais nous avons été stoppés net. La majorité des centres a fermé, et ceux qui sont restés ouverts durant le confinement n'accueillaient que 2-3 personnes par jour.*" À l'annonce du déconfinement, l'activité a battu son plein, avec une augmentation "*de 25 % de l'activité quotidienne et des agendas remplis trois à quatre semaines à l'avance contre une en temps normal.*" Tous les contrôles techniques qui devaient être réalisés entre le 11 mars et le 24 juin ont 104 jours de délais supplémentaires, ce qui devrait permettre aux quelque 6 200 centres de contrôles du territoire de lisser leur activité.

Le mois d'août a été encore un très bon mois de rattrapage avec + 23,42 % par rapport à N-1 et + 38,76 % par rapport à N-2. Reste toutefois l'inconnue de la teneur de cette rentrée, entre incertitude économique et menaces de reconfinements locaux...

Pour aller plus loin :

- Le contrôle technique à tarif préférentiel pour les adhérents de l'Automobile Club Association
- www.cnpa.fr
- www.utac-otc.com

© Adobestock